

On prétendra que dans le cas des faillis, ces avances sont la goutte qui a fait déborder le vase, mais ces chiffres trahissent plus vraisemblablement un problème commun à tous les modes d'obtention de crédit ou une baisse inopinée du revenu.

La deuxième question découle de la première. Les émetteurs de cartes de crédit prêtent-ils trop facilement? D'après les témoignages entendus par le Comité, il faut croire que non. Le premier témoignage porte sur les exigences des émetteurs en matière de crédit. Les détaillants qui ont comparu ont affirmé qu'ils rejettent 40 p. 100 des demandes de carte et qu'ils font en sorte que les créances irrécouvrables ne dépassent pas 2 p. 100 du total des soldes impayés.

L'Association des banquiers canadiens n'a pas précisé le pourcentage des demandes de cartes que les banques rejettent, mais d'après le tableau statistique sur MasterCard et Visa qui figurait dans son mémoire, les comptes délinquants représentent 0,7 p. 100 des impayés. Les fraudes gonflent légèrement ce pourcentage, qui demeure cependant inférieur à 1 p. 100, soit environ la moitié du ratio de créances irrécouvrables contractées au moyen de cartes bancaires aux États-Unis. On raconte que les banques américaines qui envoient par la poste des cartes bancaires à quiconque en fait la demande ont un taux de pertes sur prêts de l'ordre de 5 p. 100.

Au Canada, les émetteurs de cartes ne semblent pas courir de risques indûs dans leur gestion du crédit. Donc, la somme élevée des emprunts sur carte signifierait que les taux d'intérêt des cartes sont trop faibles, un argument jamais avancé devant un comité parlementaire.

Jusqu'à maintenant, les témoignages portent le Comité à conclure que les emprunts sur carte ne figurent pas parmi les principales causes de faillite. Il n'en demeure pas moins que l'abus de ce genre de prêt, et du crédit en général, peut entraîner des difficultés financières. De toute évidence, les consommateurs gagneraient à être mieux informés de la bonne façon d'user du crédit sous toutes ses formes.

QUE DEVRAIENT FAIRE LES CONSOMMATEURS?

Jusqu'à maintenant, l'on s'est surtout employé à trouver un moyen d'amener les émetteurs de cartes (ou les tierces parties, comme le ministère des Consommateurs et des Sociétés) à mieux informer les consommateurs, ce qui était probablement justifié. Après tout, comment peut-on attendre des